



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

## Annexe

# Schéma Régional des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales

2015 – 2019

Suivi et révisions 2018

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)  
de Guadeloupe

<b>PARTIE 1 : Suivi et révision du schéma : méthodologie</b>	3
1.1 Les acteurs du suivi et de la révision du schéma .....	4
1.2 La méthodologie .....	4
<b>PARTIE 2 : Point sur l'état de l'offre et sur les besoins territoriaux</b>	5
2.1 – Mandataires à titre individuel .....	6
2.11 Point de situation au 16 janvier 2018 .....	6
2.12 Les mesures à prendre .....	6
2.2 – Les préposés d'établissements .....	6
2.21 Point de situation au 16 janvier 2018 .....	6
2.22 Les mesures à prendre .....	7
2.3 – Les services mandataires .....	7
2.31 Point de situation au 16 janvier 2018 .....	7
2.32 Les adaptations nécessaires .....	7
<b>PARTIE 3 : Suivi et révision des préconisations</b>	9
3.1 – Prise en charge des mesures de protection .....	10
3.2 – Financement des services tutélaires .....	12
3.3 – Rémunération des mandataires à titre individuel .....	13
3.4 – Amélioration du partenariat actuel .....	14
3.5 – Promotion et diffusion du nouveau schéma régional 2015 – 2019 .....	17
3.6 – Suivi et révision du schéma régional .....	18

# Partie 1

## Suivi et révision du schéma : Méthodologie



## 1 – Suivi et révision du schéma : Méthodologie

### 1.1 – Les acteurs du suivi et de la révision du schéma régional

Une concertation régionale réunissant les principaux acteurs a été organisée. Une unique réunion s'est tenue le mardi 16 janvier 2018.

Ont participé à cette concertation :

- La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Les représentants des associations tutélares ;
- Les mandataires exerçant à titre individuel ;
- La préposée d'établissement du Centre Hospitalier Gérontologique du Raizet
- Les juges de tutelles des TI de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre
- La Direction des personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil Départemental

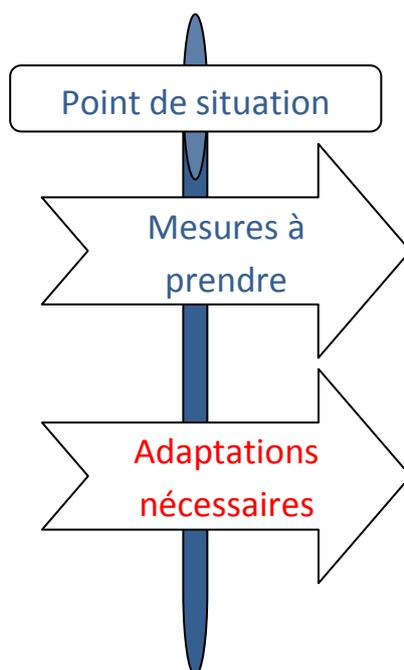
### 1.2 – La méthodologie

Lors de cette réunion, un point a été fait sur l'état de l'offre et sur les besoins du territoire. Après discussion, les participants ont arrêté les mesures à prendre et/ou les adaptations nécessaires à apporter au schéma afin de répondre au mieux aux besoins. Un suivi a également été réalisé sur les suites données aux préconisations du schéma.

Le présent document récapitule les différents points abordés et les décisions prises au regard du schéma régional. Ce document est transmis à Monsieur le Préfet pour approbation.

## Partie 2

# Point sur l'état de l'offre Et Sur les besoins territoriaux



## 2.1 – Les mandataires exerçant à titre individuel

### 2.11 Point de situation au 16 janvier 2018

Comme suite à la demande du Procureur de la République et des juges de tutelles, une mandataire exerçant à titre individuel a été radiée de la liste départementale le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le nombre de mandataire à titre individuel en activité est donc, de ce fait, retombé à 4. Trois d'entre elles exercent sur la Guadeloupe continentale et ses dépendances (Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade) et une exerce sur Saint-Martin. Cette dernière ne s'est vu confier à ce jour, qu'une seule mesure, qu'elle n'a pu mettre que partiellement en œuvre à cause du cyclone IRMA.

### 2.12 Les mesures à prendre

Il convient de procéder au recrutement d'un(e) nouveau (elle) mandataire individuel conformément à la procédure décrite par le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016, qui prévoit entre autre :

1. De publier un calendrier prévisionnel d'appel à candidature
2. De lancer un avis d'appel à candidature
3. De constituer une commission départementale pour l'audition des candidats et qui doit donner son avis sur chacune des candidatures recevables

Afin d'arriver à un équilibre territorial, il est décidé que l'implantation du (de la) nouveau (elle) mandataire devra être obligatoirement sur le sud Basse-Terre afin de privilégier les mesures émanant du TI de Basse-Terre.

## 2.2 – Les préposés d'établissements

### 2.21 - Point de situation au 16 janvier 2018

Lors de la rédaction du schéma 2015-2019, le nombre de mesures dans les EHPAD et autres établissements de plus de 60 places avait été recensé et l'augmentation du nombre de préposés devait être recherchée.

A ce jour, une seule préposée exerce sur le territoire de la Guadeloupe au Centre Hospitalier Gérontologique du Raizet.

## 2.22 – Les mesures à prendre

Après discussion, la possibilité de nommer un préposé dans un établissement de plus de 60 places et d'établir des conventions avec d'autres établissements apparaît comme étant la solution la plus adaptée. Une étude doit être faite pour essayer de trouver le maillage territorial le plus adapté à cette solution. Des courriers seront envoyés aux assistantes sociales des établissements et une enquête sera parallèlement menée auprès des mandataires individuels et des services.

## 2.3 – Les services mandataires

### 2.31 - Point de situation au 16 janvier 2018

Le schéma 2015-2019 préconise 60 mesures par mandataire dans les services pour une gestion sereine des mesures. Le tableau ci-dessous fait le point sur le nombre de mandataires dans chaque service, le nombre de mesures théorique et le nombre de mesures au 31/12/2017.

Service	Nbre de mandataires	Nombre de mesures théorique	Nombre de mesures au 31/12/2017	Ecart
APAJH	6	6 x 60 = 360	340	- 20
UDAF	16	16 x 60 = 960	1209	+ 249

#### **Remarques :**

La mandataire installée sur l'antenne de Saint-Martin n'a en gestion qu'une trentaine de mesures. Les mandataires installées en Guadeloupe gèrent environ 62 mesures chacune. Le quota est donc atteint sur la Guadeloupe alors que des mesures peuvent encore être confiées à l'APAJH sur Saint-Martin.

En ce qui concerne l'UDAF, on constate une surcharge de travail qui ne peut plus, désormais, être absorbée par le service.

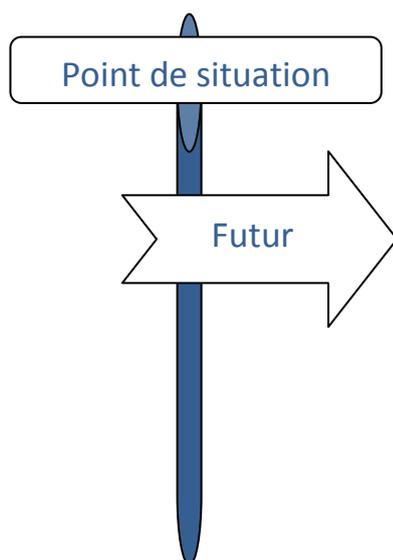
### 2.32 – Adaptation nécessaire et révision du schéma

Lors de la rédaction du schéma 2015 – 2019, trois services étaient autorisés et gérés par l'APAJH ; l'UDAF et l'ARVHG (Association Réseau Ville Hôpital de Guadeloupe). Ce dernier étant resté à la gestion d'une dizaine de mesures et ne répondant plus à ses obligations administratives (budgets prévisionnels, comptes administratifs et indicateurs d'activité), le service a été fermé au 30 avril 2016.

Au regard de la situation actuelle des services autorisés, la création d'un troisième service MJPM sur le territoire de la Guadeloupe apparaît indispensable. Le schéma est donc modifié en conséquence et un appel à projet doit être lancé le plus rapidement possible pour une ouverture du troisième service début 2019.

# Partie 3

## Suivi des préconisations



1 - Prise en charge des mesures de protection					
	1a - Mand. Individ.	1b - Services	1c - Préposés	1d - Tuteurs fam	1e - DPF
Préconisations schéma initial  Indicateurs	3 pour GT / MG / Désir. 1 pour BT / Les Saintes 1 pour SXM / Sbarth  Nbre d'agrément délivrés	APAJH : SXM / Sbarth UDAF : MG ARVHG Existence de l'antenne	Régul CHGR	Mise en place d'une plateforme d'accueil  Existence de la plateforme	Besoins non cernés => pas de préconisation
		60 mesures max / mand  Nbre de mesures gérées	Diffusion schéma => néc augm° nbre préposés	Infos sur sites internet des acteurs  Nbre de sites internet relayant l'information +	
		60 mesures min / antennes  Nbre de mesures gérées	Nbre de préposés	Proportion de tuteurs fam / nbre de mesures	
Point de situation février 2016	4 mand. Individ. agréées pour GT / BT / MG / Les Saintes / La Désirade 1 mand. Individ. agréée pour SXM / StBart  OK FIN PRECONIS°	Pas de changement => 3 services + 2 antennes (SXM / MG)	Régular° effectuée.  OK FIN PRECONIS°	Plateforme toujours inexistante faute d'un financement pérenne	Un juge des enfants à fait remonté le besoin de gestion de MJAGBF. Mais besoins réels toujours pas cernés.
		UDAF : 78 mesures / mand. APAJH : 60 ARVHG : 10  MG : 30 mesures SXM : 22 mesures	1 au CHGR	Pas d'avancée dans ce domaine.	
Révision schéma en 2016		Pas de modification		Pas de modification	Lancement d'un appel à projet pour la création d'un sce MJAGBF
Point de situation février 2017		Fermeture de l'ARVHG au 1/04/2016 Reste 2 services UDAF et APAJH et les 2 antennes		Plateforme toujours inexistante faute d'un financement pérenne.  Quid de l'enveloppe ministérielle ??	Appel à projet non réalisé

		UDAF : 78 Mesures / mand. APAJH : 63 Mesures / mand.	1 au CHGR	Documents sélectionnés en cours de mise en ligne sur le site UDAF (A confirmer)	
		MG : Trentaine de mesures SXM : Trentaine de mesures	Gère une dizaine de mesures		
Point de situation janvier 2018	1 radiation en 2017 => 4 MI en activité dont 1 sur SXM => nécessité d'1 recrutement  le MI sera positionné impérativement sur le sud BT	UDAF : 1 209 mesures => 76 Mesures / mand. APAJH : 337 mesures => 60 Mesures / mand.	1 au CHGR	Documents sélectionnés en cours de mise en ligne sur le site UDAF (A confirmer)	Appel à projet non réalisé
		MG : entre 40 et 50 mesures SXM : 36 mesures	Gère 41 mesures		
			=> afin d'étudier l'opportunité d'augmenter le nombre de préposés en étbs, les mandataires (MI et sces) feront remonter leurs informations chiffrées. Les étbs seront contactés par le biais de leurs assistantes sociales.	Financement en 2017 du sce UDAF pour ouverture ISTF - Mise en place en cours  L'UDAF doit faire parvenir le calendrier de déploiement à la DJSCS.	Besoins toujours non cernés
Révision schéma en 2018		<b>Création d'un 3ème service mandataire</b>			

	2 - Financement des services tutélaires		
	2a - Antennes	2b - Dialogues de gestion	2c - Respect des procédures budgétaires
Préconisations schéma initial	Coût élevé des mesures à prendre en compte par les financeurs.	Poursuite des dialogues de gestion annuels avec les principaux financeurs	Respecter les délais légaux dans la transmission des documents (avis, listes, budgets prév, comptes adm, ...)
Indicateurs	Existence des antennes	Réalisation des dialogues de gestion	Dates de transmission
Point de situation Février 2016	Les 2 antennes existent mais leur coût reste très élevé car pas assez de mesures à gérer.	2015 : DG réalisés le 5 fév 2015	Pas d'amélioration notable / avis CAF et CGSS
Révision schéma en 2016	Pas de modification		
Point de situation février 2017	Les 2 antennes existent mais la situation ne s'est pas améliorée. SXM ne pourra pas continuer comme ça. Situation soulignée dans le cadre du DG avec la DGCS.	2016 : pas de DG réalisé. En attente des directives du fait de la réforme du financement et DRL attendue plus tôt mais sortie en août.	Les avis de la CNAF et de la CGSS n'ont plus lieu d'être compte tenu de la réforme du financement de 2016.  Budgets prév 2017 : transmissions dans les délais  CA 2015 : Transmissions en retard
Point de situation Janvier 2018	idem Février 2017	2017 : pas de DG réalisé- DRL sortie le 28/08/2017	Paiement des 12 <sup>èmes</sup> Etat respectés. Part du Conseil Départemental non versée  👉 2018 : réforme de la participation des MP qui aura des incidences sur la procédure budgétaire

3 - Rémunération des mandataires à titre individuel	
Préconisations schéma initial	Augment° du nbre de mandataires => les délais de règlement doivent être satisfaisants
Indicateurs	Questionnaire de satisfaction
Point de situation Février 2016	2 mandataires en 2015 : Principal financeur = Etat => mise en paiement des factures au fur et à mesure de leur réception.
Révision schéma en 2016	Pas de modification
Point de situation février 2017	4 mandataires sur 5 ont démarré leur activité. A l'exception d'une mensualité qui a tardé à être payée, la mise en paiement des factures s'est faite au fur et à mesure de leur réception.
Point de situation Janvier 2018	<p>* crédits insuffisants en décembre =&gt; problème au niveau national - les restes à payer seront versés dès réception des crédits 2018.</p> <p>* délais de traitement des facturations très courts au niveau de la DJSCS. Le paiement intervient parfois trop tard du fait des autres intervenants (CHORUS / DRFIP) surtout à la DRFIP. Demander à Mme Marchetti de mettre une annotation URGENT et PRIORITAIRE lors de la saisie dans CHORUS et de demander systématiquement le numéro de DP à communiquer aux MI.</p> <p>👉 2018 : réforme de la participation des MP =&gt; incidences ? En attente d'informations complémentaires de la DGCS.</p>

4 - Amélioration du partenariat actuel							
	4a - Developper	4b - Anticiper	4c - Référénts	4d - Comité de coordination	4e - Défenseur des droits (DD)	4f - Délai de mise en œuvre des mesures	4g - Diffusion du schéma
Préconisations schéma initial	Développer le partenariat entre tuteurs fam, asso de soutien et mandataires => travail en réseau et meilleure information des familles	Anticiper les demandes de renouvellement (mesures / droits AAH / ...)	Chaque acteur doit identifier un référent	Mise en place d'un comité de coordination permettant de faire le point sur les dossiers qui connaissent un blocage.	Faire intervenir le défenseur des droits pour une gestion plus aisée des comptes bancaires des majeurs protégés	Raccourcir les délais de mise en œuvre par le biais d'une démarche projet multi-partenaire	Diffuser et présenter le schéma aux différents acteurs
Indicateurs	Actions menées pour développer ce partenariat	Nbre de dossiers déposés hors délai	Liste des référents avec leurs coordonnées	Mise en place de ce comité.	Courrier au défenseur des droits et suite donnée.	Délai de mise en œuvre des mesures à compter de la notification de la décision.	Pas d'indicateur => Cf préco 5
Point de situation Février 2016	Pas d'avancée	Amélioration travail collaboratif MDPH / UDAF  Nbre de dossiers déposés hors délai non connu.	Pas d'avancée	Pas d'avancée	Date de rencontre arrêtée avec la déléguée territoriale. En attente de remontée d'info de la part des sces et indiv.	Enfin, le partenariat fonctionne bien, les retards répétés venant de dysfonctionnements internes.	La diffusion sous forme numérique n'a pas eu d'impact sur l'amélioration du partenariat.
Révision schéma en 2016	Pas de modification					Préconisation supprimée	Pas de modification

4 - Amélioration du partenariat actuel							
4a - Developper	4b - Anticiper	4c - Référénts	4d - Comité de coordination	4e - Défenseur des droits (DD)	4f - Délai de mise en œuvre des mesures	4g - Diffusion du schéma	
Point de situation Février 2017	Aucune action spécifique menée pour développer ce partenariat	UDAF : avancée significative avec la MDPH  Mandataires privées : l'avancée est plus lente mais des progrès sont constatés.	Liste des référents établie	Pas d'avancée	Aucune remontée d'information de la part des services ou des mand. Individ. Déléguée rencontrée le 18 mars 2016 sans exemple précis.	UDAF : org° et efforts pour apurer le stock des mesures en retard d'ouverture : objectif => être à jour à la fin du 1er trim 2017.	Le schéma est toujours diffusé sous forme numérique aux différents partenaires au fur et à mesure des rencontres.

4 - Amélioration du partenariat actuel						
4a - Developper	4b - Anticiper	4c - Référents	4d - Comité de coordination	4e - Défenseur des droits (DD)	4f - Délai de mise en œuvre des mesures	4g - Diffusion du schéma

Point de situation Janvier 2018	Mise en place de l'ISTF par l'UDAF (en cours)	UDAF : OK avec MDPH APAJH : OK avec MDPH Mand. Indiv. : Variable selon les périodes.  Les 2 services ont maintenant des prob avec la CAF et la CGSS	Le système de référents ne fonctionnent pas <u>sauf</u> pour le CD et pour la MDPH (pour le CD : ce sont Mmes BERNOS et FRANCISQUE)  UDAF a passé une convention avec la CGSS et cela fonctionne bien.  Mme RAMZAY propose que la DJSCS passe convention avec les différents organismes afin de faciliter les démarches des mandataires.	Pas d'avancée. Après une nouvelle discussion et compte tenu du fait que le système de référents ne fonctionne pas, il semble difficile de créer ce comité et de le faire fonctionner.  Initialement pensé pour faire avancer les dossiers bloqués, la proposition de conventionnement remplace la création de ce comité de coordination.	La consigne passée par la déléguée au DD était la suivante : Les mandataires devront prendre contact directement avec le défenseur des droits s'ils rencontrent un problème.  La question est posée en séance : " y a-t-il eu une saisine du DD par 1 mandataire ?" => <b>NON</b>	Cet indicateur n'ayant pas fait l'objet de remontée avant la réunion de suivi, tous les mandataires doivent nous faire remonter les délais de traitement à fin 2017.	Schéma disponible sur le site internet de la DJSCS  Mettre en ligne la dernière mise à jour du schéma.
------------------------------------	---	---	--	---	---	--	--

5 - Promotion et diffusion du nouveau schéma 2015-2019	
Préconisations schéma initial	Large diffusion auprès des différents acteurs recensés
	Document(s) d'information réalisé(s) et diffusion
Indicateurs	Promotion et présentation du schéma (réunions d'informations, débats, plaquette, ...)
	Nbre de réunions et débats organisés / Nbre de personnes touchées
Point de situation Février 2016	Diffusion par la DJSCS du schéma au format numérique à tous les acteurs ayant participé à sa rédaction. Ces derniers doivent le diffuser, à leur tour, à leurs partenaires.
	Publication du schéma sur le site internet de la DJSCS.
	Pas de réunion d'information organisée.
	Elaboration d'une plaquette d'information diffusée numériquement aux acteurs ayant participé à la rédaction du schéma. Mise en ligne sur le site internet de la DJSCS et disponible au format papier à l'accueil du siège de la DJSCS.
Révision schéma en 2016	Pas de modification
	Organisation d'un séminaire sur le travail des mandataires permettant de présenter le schéma régional.
	Participer à une émission de TV ou Radio sur cette thématique.
	Un groupe de travail est constitué à cet effet et doit se réunir le 29 mars 2016
Point de situation février 2017	UDAF : transmission papier / électronique du schéma aux partenaires (CCAS, CMP, Hôpitaux psy, Mairies, ...)
	La réunion du groupe de travail du 29 mars 2016 n'a pu se tenir, seuls l'UDAF et la DJSCS étant présents.
	Aucune action de communication n'a été menée.
Point de situation Janvier 2018	Aucune action de communication n'a été menée en 2017.

6 - Suivi et révision du schéma régional	
Préconisations schéma initial	Suivi annuel des préconisations et révision si nécessaire
Indicateurs	Questionnaire réalisé et / ou réunion organisée pour effectuer ce suivi.
Point de situation	Réunions de suivi : 23 février 2015 23 février 2016 6 février 2017 16 janvier 2018